

Recommandations de prévention pour les métiers de logistique

Recommandations concernant les métiers de logistique durant l'épidémie de COVID-19.

1. Respecter les gestes barrières



2. Conseils vestimentaires pour les salariés

- ❖ Ne pas porter de bijou
- ❖ S'attacher les cheveux
- ❖ Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail

3. Confinement à domicile des salariés à risque de forme grave

- ❖ Age \geq 70 ans
- ❖ Grossesse
- ❖ Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- ❖ Insuffisances respiratoires chroniques;
- ❖ Mucoviscidose;
- ❖ Insuffisances cardiaques toutes causes;
- ❖ Maladies des coronaires;
- ❖ Antécédents d'accident vasculaire cérébral;
- ❖ Hypertension artérielle;
- ❖ Insuffisance rénale chronique dialysée;
- ❖ Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2;
- ❖ Les personnes avec une immunodépression :
 - Pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches;
 - Hématopoïétiques;
 - Maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur;
 - Personnes infectées par le VIH;
- ❖ Maladie hépatique chronique avec cirrhose;
- ❖ Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, les personnes présentant ces pathologies doivent impérativement rester à leur domicile, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.

Pour de plus amples informations : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Coronavirus-Covid-2019>

Dans l'état actuel des connaissances des études mettent en évidence que le SARS-COVID19 persiste sur les surfaces :

- ❖ 4 heures sur le cuivre
- ❖ 24 heures sur le carton
- ❖ 3 jours sur le plastique

Il faudra :

- ❖ Respecter les mesures d'éloignement social : 1 mètre de distance idéalement → espacer les postes de travail pour éviter la promiscuité (éventuellement par des marquages au sol ou l'installation de barrières physiques)
- ❖ Organiser la rotation des équipes après nettoyage des lieux communs.
- ❖ Réaliser les chargements et déchargements de camions par une seule personne en s'assurant de la mise à disposition d'aides mécaniques
- ❖ Fractionner les pauses afin de réduire les croisements et la promiscuité dans les salles de pause.
- ❖ Nettoyer les surfaces de contact en phase humide : désinfecter régulièrement les poignées en particuliers et toutes surfaces où le contact avec les mains est régulier : poignée - diable - commande d'activation.
- ❖ Ne pas se toucher le visage
- ❖ Se laver les mains fréquemment à l'eau et au savon dès que possible ET avec de la solution hydro-alcoolique notamment après chaque poubelle vidée
- ❖ Porter des gants de protection neufs quotidiennement
- ❖ Changer de vêtements de travail chaque jour

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Rappel : Port de masques

Les masques chirurgicaux sont indiqués dans :

- la prévention des contacts cutanéomuqueux avec des liquides biologiques ;
- la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.

Le masque chirurgical protège également celui qui le porte contre les agents transmissibles par voie « gouttelettes ». Les masques FFP2 permettent de se protéger des personnes symptomatiques : ces masques sont efficaces maximum 4 heures et sont pour l'instant réservés aux personnels de soins.



Hygiène des mains



par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer



Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles - 45, bd Richard-Lenoir 75011 Paris - www.inrs.fr - © INRS 2016 - Design graphique Ova Minner - Illustrations Franckle Alacon - AA 774

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France

